

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La communauté d'agglomération Paris-Vallée de la Marne s'engage pour favoriser l'amélioration du cadre de vie de ses habitants

Dans le cadre des actions « politique de la ville » portées par la communauté d'agglomération Paris-Vallée de la Marne, Paul Miguel, Président, signera **les conventions d'utilisation d'abattement de taxe foncière pour les quartiers prioritaires du territoire** aux côtés de Gérard Branly, Sous-Préfet et des maires concernés (Roissy-en-Brie, Chelles, Torcy, Noisiel),

**Mercredi 14 septembre à 16h,
au siège de la communauté d'agglomération à Torcy**

La qualité de vie urbaine est un objectif fort des contrats de ville. La communauté d'agglomération Paris Vallée de la Marne en est co-responsable aux côtés des villes, des organismes HLM, de l'Etat et des acteurs amenés à intervenir dans les quartiers prioritaires.

Les contrats de ville effectifs sur les trois anciens territoires de Paris-Vallée de la Marne, prévoient une convention annexe permettant aux organismes HLM de bénéficier **d'un abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties de 30%**. En contrepartie, ils s'engagent, sur la base d'un diagnostic citoyen à l'échelle du quartier, à élaborer un programme d'actions spécifiques visant à répondre aux besoins des habitants et à améliorer leur cadre de vie.

Cet abattement permet aux organismes HLM de compenser partiellement les surcoûts de gestion liés aux besoins spécifiques des quartiers, qu'ils ne seraient pas en mesure d'absorber et qui pèseraient trop lourdement dans sur les charges des locataires.

Dans une démarche partenariale, ces conventions seront signées par **4 acteurs incontournables qui agissent en faveur de la réduction des inégalités territoriales et sociales**.

- **L'agglomération**, qui donne le cadre méthodologique, met en place un comité de suivi intercommunal en lien avec le comité de pilotage du contrat de ville.
- **Les communes de Roissy-en-Brie, Chelles, Torcy et Noisiel**, qui pilotent la mise en œuvre d'un diagnostic citoyen, participent à la définition des enjeux et au suivi.
- **Les organismes HLM**, qui proposent les programmes d'actions, les met en œuvre et établit un bilan annuel.
- **L'Etat** qui fait bénéficier à l'organisme HLM de l'abattement

Contact presse : Julie SAPATEIRO
Attachée de presse ■ Cabinet du Président
j.sapateiro@agglo-pvm.fr ■ Tél. 01 60 37 24 13

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Qu'est-ce que la politique de la ville ?

La politique de la ville désigne la politique mise en place par les pouvoirs publics afin de revaloriser les zones urbaines en difficulté et de réduire ainsi les inégalités entre les territoires. Elle intervient dans les domaines du : développement économique, emploi et insertion professionnelle, rénovation transports et cadre de vie, éducation, prévention de la délinquance, justice et sécurité, médiation sociale, santé, culture, sport, Solidarités numériques.

Qu'est-ce qu'un contrat de ville ?

Le contrat de ville constitue le cadre unique de mise en œuvre de la politique de la ville. Il permet de formaliser les engagements pris par l'état, les collectivités territoriales et les autres partenaires au bénéfice de quartier défavorisés. Il repose sur 3 piliers : le développement de l'activité économique et de l'emploi, la cohésion sociale, le cadre de vie et le renouvellement urbain.

Les infos à retenir :

- **6 quartiers prioritaires « politique de la ville »** : 2 dans le nord, 3 au centre, 1 au sud
- **3 contrats de ville** 2015-2020
- **9 organismes de logements sociaux** partenaires
- **2965 logements** concernés

Contact presse : Julie SAPATEIRO
Attachée de presse ■ Cabinet du Président
j.sapateiro@agglo-pvm.fr ■ Tél. 01 60 37 24 13